

## L'équipe du C.A.T.T.P.

**Dr Bourlier Martine**  
Chef du service de pédopsychiatrie

**Dr Conci Mercédes**  
Pédopsychiatre responsable du CATTP

**Mme Krawczyk Bania**  
Cadre supérieure de santé

**Mme Bes Séverine**  
Infirmière

**Mme Le Saux Lara**  
Psychologue

**Mme Conessa Mathilde**  
Psychomotricienne

**Mme Costanza Perrine**  
Educatrice Spécialisée

**Mme Marin-Sanchez Angélica**  
Assistante Sociale

**Mme Dubourg Carole**  
Assistante Médico-Administrative

**Mme Vayssière Rachel**  
Agent des Services Hospitaliers



## Nous rejoindre

Arrêt lycée ou gare de Domont  
(lignes 13 ou 3801)

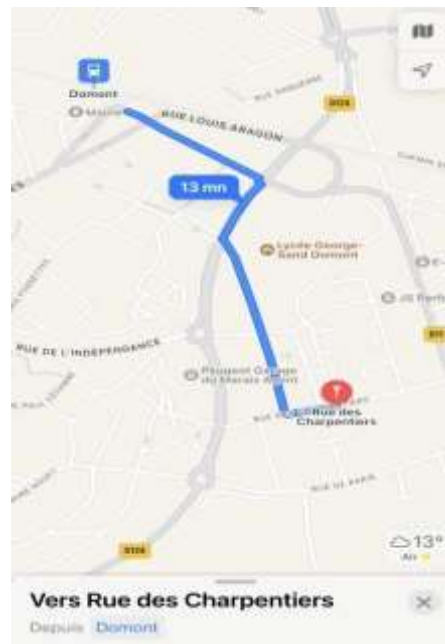
puis

Moyens d'accès à pied

De la gare de Domont : 750 m

Du lycée : 460 m

ZAE LES FAUVETTES



Centre

D'Accueil

Thérapeutique

à Temps

Partiel

*Enfants 6-12 ans*

*Service de*

*Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent*

Contact

Tél : 01.30.11.25.70

2 rue des Charpentiers 95330 Domont

Mail : [centredejour.domont@ch-simoneveil.fr](mailto:centredejour.domont@ch-simoneveil.fr)

## Le C.A.T.T.P

◇ Le CATTP 6-12 ans est un lieu de soins à temps partiel pour les enfants de 6 à 12 ans scolarisés en classe ordinaire ou en dispositifs particuliers type ULIS par exemple, résidant sur le territoire du Secteur de Psychiatrie Infanto-Juvenile 95I04.

◇ Le CATTP associé au maintien de la scolarisation, permet d'établir un travail en réseau et des articulations entre des lieux multiples aux différentes fonctions qui s'occupent de l'enfant. Cette pluralité introduit des émaillages et intersections importants pour le processus thérapeutique de l'enfant.

◇ Le CATTP, lieu parmi d'autres, permet de mobiliser le symptôme et les difficultés de l'enfant dans un « espace-groupe ». C'est la possibilité de créer un « tissage » des pensées et des expériences relationnelles dans cet espace commun qui est thérapeutique. La singularité de tous et chacun peut prendre sens d'une façon différente, favorisant l'accès de l'enfant à une élaboration psychique personnelle qui l'aidera à aller vers son épanouissement, une autonomie et créer ainsi de nouvelles ouvertures possibles.

## Indications et demandes

Les enfants sont adressés par le consultant (psychiatre ou psychologue) où est suivi l'enfant (CMP, CMPP, Professionnel libéral) qui reste garant de la continuité des soins.

Les soins au CATTP sont indiqués pour des enfants présentant différentes difficultés dans la relation en lien avec des troubles névrotiques, psychotiques, dysharmoniques et TSA légers....



## Admission

Tout d'abord, le consultant fait parvenir une demande écrite avec une synthèse de la situation de l'enfant et les raisons qui motivent la demande. Cette demande sera étudiée par l'équipe en commission d'admission et le consultant sera prévenu si celle-ci est retenue ou pas.

Ensuite, c'est la famille qui fera la demande auprès du CATTP en contactant le secrétariat.

A l'issue, un rendez-vous sera proposé à l'enfant et ses parents (avec le médecin et un autre membre de l'équipe) et une période d'observation sera organisée. Un deuxième entretien après cette période d'observation permettra de concrétiser avec l'enfant et les parents l'admission ou pas.

Dans les situations particulières dont les parents n'ont pas l'autorité parentale, ce sont les représentants légaux qui pourront faire la demande.

## Prise en charge

◇ L'accueil au CATTP se fait sur des séquences de demi-journées, de 1 à 2 fois par semaine, le matin ou l'après-midi. Le nombre de venue pourra être plus important en adéquation au projet thérapeutique de chaque enfant. En effet, chaque enfant a un projet individualisé avec des temps modulables de soins.

◇ La séquence de soins sera rythmée par des temps d'accueil, des activités libres ou organisées autour d'ateliers et groupes thérapeutiques. Les médiations sont diverses : activités manuelles et créatrices, sensori-motrices, corporelles, sorties découvertes, bibliothèque et contes, balnéothérapie etc ...



◇ Ces accompagnements sont assurés par 2 ou 3 soignants de l'équipe en groupe de 4, 5 enfants en fonction du projet thérapeutique de chacun.

◇ L'engagement aux soins de la famille ou représentants légaux est indispensable. Des entretiens avec le médecin et les différents membres de l'équipe seront proposés tout au long de la prise en charge de l'enfant.

◇ Un accompagnement social est possible pour les familles qui en ont besoin ou si la situation le nécessite.

◇ L'équipe soignante se réunit une demi-journée par semaine pour réfléchir sur les soins apportés à chaque enfant.

## Travail partenarial

L'équipe du CATTP tient à tisser des liens avec tous les intervenants extérieurs qui accompagnent l'enfant : école, ASE, professionnels de santé, etc. Il est indispensable que la famille soit d'accord avec ce fonctionnement.

Un lien particulier est établi avec le consultant et le centre de consultation qui a adressé l'enfant (CMP, CMPP, professionnel libéral). En effet, c'est le consultant et le centre de consultation qui continuent à être le lieu de référence du suivi de l'enfant dans le secteur.

Des synthèses ou des réunions avec les différents intervenants pourront s'organiser afin aboutir à un meilleur suivi de l'enfant. Les professionnels du CATTP pourront participer aux équipes éducatives.



